

Le 22 mars 2018

La Région des Pays de la Loire s'engage pour une politique dynamique de transition écologique



1

Conférence de presse en présence de Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président en charge des territoires et Laurent Gérard, Conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et au logement.

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Focus sur 6 actions clés** p.5

CONTACTS PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97

Nantes, le 22 mars 2018

Communiqué de presse

La Région des Pays de la Loire s'engage pour une politique dynamique de transition écologique

Augmentation de 0,8°C au cours du 20^e siècle, hausse du niveau de l'Océan Atlantique de 3cm en 10 ans, faune et flore fragilisées... l'urgence climatique est réelle en Pays de la Loire et la Région a choisi d'engager dès 2016 sa feuille de route sur la transition énergétique avec 52 actions concrètes. La Région s'est alors positionnée comme chef de file en matière de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et de l'énergie avec l'objectif d'ouvrir la voie de l'exemplarité et d'entraîner l'ensemble des acteurs de la société et de l'économie du territoire. Aujourd'hui, la Région franchit une nouvelle étape pour impulser un changement d'échelle et opérer progressivement une véritable transition écologique du territoire. Elle élargit ainsi son domaine d'actions en 7 priorités et 82 actions et renforce son investissement financier. Ce 22 mars, la Région présente son plan et le soumet au vote de l'assemblée régionale.

« En adoptant sa Feuille de route sur la transition énergétique, la majorité régionale a ancré la lutte contre le réchauffement climatique comme une priorité. Convaincue de l'urgence à agir et de l'importance stratégique de positionner l'écologie au cœur de l'avenir de notre territoire, la Région veut aujourd'hui créer un nouveau modèle de croissance verte, économiquement porteur et respectueux de l'environnement. C'est pourquoi j'ai aussi demandé à l'Etat de consacrer un pilier du Contrat d'Avenir Pays de la Loire à la transition écologique, suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre dame des Landes. », précise Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Une volonté politique pour des perspectives durables

« Ce changement d'échelle est un engagement politique au service des Ligériens, porteur d'une ambition à dix ans, qui veut fédérer et accompagner les acteurs du territoire. Cette volonté de la Région est guidée par une double légitimité, au titre de l'action publique territoriale dont elle a la responsabilité et à la mesure des enjeux pour lesquels elle doit mobiliser tous les leviers pour créer un changement en profondeur. », souligne Maurice Perrion, Vice-président en charge des Territoires.

« Il est temps de dépasser le discours écologique culpabilisant pour favoriser une écologie positive, tournée vers le modèle de croissance verte. En accompagnant la transition écologique de la Région, nous entendons construire dans les 10 prochaines années une politique qui créera des emplois », assure Laurent Gérard, Conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement.

La Région des Pays de la Loire initie cette nouvelle donne en s'appuyant sur les leviers de la croissance verte, porteuse de développement économique au travers d'actions phares comme **la création d'une SEM Croissance verte** et **le lancement d'obligations vertes** :

- **La création d'une SEM Croissance verte** renforce l'action du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables avec une offre d'ingénierie pour accompagner l'émergence des projets d'EnR, un soutien aux plateformes de la rénovation énergétique et l'animation du projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies).
- **Les obligations vertes ou Green Bonds** constituent une initiative financière innovante des Pays de la Loire qui s'appuie sur les investisseurs (grands assureurs ou fonds de placement principalement) pour financer des projets porteurs d'ambitions environnementales et/ou sociales. La Région

souhaite lever, dès septembre 2018, **100 millions d'euros d'obligations vertes ligériennes**.

Un domaine d'actions élargi

L'ambition régionale en faveur de la transition écologique se définit concrètement par un ensemble de **82 actions** et par un investissement global de **353 Millions d'euros*** financés en 4 ans, de **2018-2021**, hors infrastructures ferroviaires. Ces actions s'articulent autour de **7 ambitions complémentaires majeures au service de l'entreprise, de l'environnement et des Ligériens** :

** Sur ce budget, 71 M€ dédiés au volet énergétique proviennent de Fonds européens.*



1. Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises

Donner les moyens aux entreprises ligériennes de créer de l'activité grâce à la transition écologique est au premier rang des priorités de cette année. Cette ambition bénéficie d'un budget de 108 M€ pour l'année 2018 qui financeront plusieurs actions, parmi lesquelles :

- **Etudier** en lien avec les co-actionnaires l'évolution du fonds Litto Invest vers un fonds « croissance bleue et verte ».
- **Mettre en place un plan d'actions « filière automobile et croissance verte » avec ID4Car.**
- **Mobiliser les investisseurs financiers** : lancer une émission régionale de 100 M€ de green bonds en 2018.
- **Développer des outils au service des territoires** : créer une SEM « Croissance verte ».



2. Décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air

Les énergies renouvelables - éolien, solaire, énergies marines, biomasse, géothermie - représentent 8% de la consommation d'énergie régionale. 83 M€ sur 4 ans seront consacrés pour tripler la production d'EnR d'ici 2021 et mettre en œuvre la Troisième révolution industrielle. Quelques actions clés :

- **Soutenir la diversification de Cordemais** : soutien financier à l'étude de faisabilité.
- **Promouvoir le projet CARBON DAIRY** : réaliser des diagnostics énergétiques et des plans d'actions d'économie dans les exploitations agricoles laitières.
- **Déployer les projets financés par SMILE sur les territoires.**
- **Mettre en place un GIEC Grand Ouest et organiser un Grenelle du climat d'ici 2021.**

3



3. Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie finale en Pays de la Loire. C'est pourquoi, la Région a choisi de conduire une politique ambitieuse de rénovation de l'ensemble des bâtiments : résidentiels, tertiaire, entreprises et exploitation agricoles, avec un objectif affiché de 100 000 logements rénovés d'ici 2021 et un panel d'actions, financées à hauteur de 61 M€ :

- **Accompagner la rénovation énergétique des logements privés** via le soutien au réseau de plateformes « Energie Pays de la Loire » et des dispositifs comme l'AREEP, aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers.
- **Soutenir la maîtrise de l'énergie des entreprises** avec les chambres consulaires.
- **S'engager dans un Plan Régional Bâtiment Durable** pour piloter et animer cet enjeu avec tous les acteurs de la filière du bâtiment.
- **Poursuivre les actions de rénovation et d'efficacité sur le parc régional** : construction de lycées à hautes performances énergétiques, engagement dans le concours CUBE 2020.



4. Encourager l'économie circulaire

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. En renouvelant les modes de production, l'économie circulaire préserve les ressources et crée des emplois. 26 initiatives sont soutenues par la Région pour un budget de 2 M€ :

- **Structurer les échanges de bonnes pratiques** : mise en place d'une plateforme internet et animation du réseau d'acteurs territoriaux de l'économie circulaire
- **Développer un livret d'épargne participatif.**
- **Développer les filières à haut potentiel** : BTP, filière agri alimentaire et filière marine notamment pour le démantèlement des bateaux de plaisance usagés.
- **Etre une Région exemplaire** à travers une politique d'achats responsable.



5. Faire des Pays de la Loire la 1^{ère} Région française pour la mobilité durable

La Région mobilise les compétences de sa collectivité pour développer l'usage des transports collectifs, ferroviaires et routiers et être à la pointe des innovations et expérimentations sur les motorisations écologiques. Un budget de 43 M€ (hors infrastructures ferroviaires) est alloué.

- **Développer l'usage du ferroviaire** : nouvelle gamme tarifaire du TER, nouvelle convention avec la SNCF, investissement dans les infrastructures ferroviaires et le matériel roulant qui viennent compléter les investissements déjà consacrés au ferroviaire : convention SNCF : 150 M€ par an, infrastructures : 170 M€, matériel roulant : 600-700 M€.
- **Lancement mi-2018 d'une grande étude régionale de mobilité** qui a pour objectif d'évaluer les besoins de mobilité des ligériens.
- **Déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique rapides et d'avitaillement en biogaz** en Pays de la Loire, en lien avec les syndicats départementaux d'énergie.
- **Développement de la filière hydrogène** : Région candidate pour expérimenter le train hydrogène, étude pour construire à terme des catamarans à hydrogène pour la liaison ile Yeuc-continent, développement des motorisations alternatives sur nos autocars.

4



6. Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire

La Région investit 34 M€ pour répondre à l'urgence de la dégradation des cours d'eau ligériens et atteindre l'objectif de 37% de cours d'eau en bon état écologique (contre 11% seulement aujourd'hui), et redessiner le lit mineur de la Loire, avec des actions concrètes :

- **Soutenir les mesures agri environnementales et climatique sur l'eau (MAEC eau).**
- **Développer les contrats régionaux de bassins versants (CRBV).**
- **Réaliser les travaux du Contrat Loire et ses annexes (2020).**
- **Mettre en œuvre le Programme REVERS'EAU-Life intégré.**



7. Préserver et valoriser la biodiversité

La biodiversité constitue un patrimoine collectif, support d'activités économiques et facteur d'attractivité du territoire. Pour préserver et valoriser cette richesse, la Région investit 25 M€ sur 4 ans et définit des orientations claires, parmi lesquelles :

- **Convention avec la CDC Biodiversité** : stratégie de compensation, Contrats Nature 2050.
- Expérimenter le nouveau dispositif national **Territoires engagés pour la Biodiversité** pour lequel les Pays de la Loire est région pilote.
- **Développer des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier**, en intégrant les enjeux agricoles et économiques associés.
- **Adopter une stratégie régionale avec l'ensemble des partenaires.**

Focus sur 6 actions clés

Création d'une SEM « Croissance verte » - Ambition n°1 : Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises



Après la création d'un fonds d'investissement destiné à soutenir le déploiement des projets de production d'énergie renouvelable, dans le cadre de la Feuille de route sur la transition écologique, les Pays de la Loire franchissent une étape avec la création d'une **société d'économie mixte dédiée à la croissance verte, qui interviendra sur quatre domaines** :

- **La gestion du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables,**
- **Une offre d'ingénierie pour accompagner l'émergence des projets d'ENR,**
- **Une animation régionale et une offre de service en matière d'efficacité énergétique dans les logements et les entreprises.**
- **La gestion opérationnelle du projet SMILE** (SMart Ideas to Link Energies), projet porté par les Régions Pays de la Loire et Bretagne pour le développement des réseaux communicants (smart grids). A ce jour, 12 projets sont déjà labellisés et 5 sont en passe de l'être pour 2018.

Le fonds ENR interviendra en capital ou en quasi capital dans des projets d'ENR publics ou privés, avec ou sans financement participatif et quelle que soit l'énergie produite hors énergies marines. Ce fonds serait doté d'un capital de 10 M€. Il sera géré dans le cadre d'une société ad'hoc filiale de la SEM.

L'ingénierie associée permettra l'accompagnement à l'émergence de projets ENR (dont certains pourront être financés par le fond ENR), sous forme d'un guichet unique régional, qui pourrait agir en réseau avec les structures d'ingénierie existantes.

Le volet efficacité énergétique sera développé dans un deuxième temps. En ce qui concerne les logements de particuliers, la SEM pourrait assurer l'animation régionale du sujet en travaillant avec les banques, les notaires, les agents immobiliers et les fédérations professionnelles du bâtiment, notamment pour faire évoluer les comportements et développer des outils de sensibilisation. Elle pourrait venir également en appui des plateformes de la rénovation énergétique qui seront développées dans les EPCI et soutenues par la Région, y compris assurer du tiers financement si le contexte juridique sur le sujet évolue favorablement.

Lancement de la nouvelle obligation verte ligérienne « Green Bond » - Ambition n°1 : Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises

La transition écologique constitue un profond changement de paradigme pour nos sociétés qui se répercute sur le secteur des marchés financiers. En conséquence, un nouveau marché des obligations vertes se développe et connaît croissance soutenue. En 2016, 57,4 milliards d'euros d'obligations vertes ont été émis contre moins de 13 milliards en 2013, soit un bond de + 345% en 3 ans.

Une obligation verte s'inscrit dans le même cadre juridique qu'une obligation classique, elle présente un prix équivalent et suppose un même processus d'exécution. Il s'agit d'un emprunt levé sur les marchés financiers, en dehors de toute intermédiation bancaire, directement auprès d'investisseurs (grands

assureurs ou fonds de placement principalement). En revanche, et contrairement à une obligation classique, les fonds levés via une obligation verte doivent être explicitement fléchés sur des investissements et des projets précis porteurs d'ambitions environnementales et/ou sociales.

La Région souhaite, dès septembre 2018, lever 100 millions d'euros d'obligations vertes. Cet emprunt sera destiné à financer des projets en faveur de la production d'énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la mobilité durable. Il s'agira par exemple de projets tels que la mise en place du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables, le financement du transport ferroviaire et de bornes électriques ou la construction des lycées HQE de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Nort-sur-Erdre.

Une démarche cohérente, innovante et performante

Cette nouvelle initiative financière constitue une démarche cohérente qui s'inscrit dans la droite ligne des politiques publiques déjà mises en place par la majorité régionale. Elle constitue également une démarche innovante, puisque la Région des Pays de la Loire sera la troisième région (hors IDF) à émettre « sous format vert ». L'État français a lui-même émis sa première obligation verte récemment, au début de l'année 2017. Enfin, le levier obligataire est un mode de financement plus performant que l'emprunt bancaire classique, qui garantit à la Région son indépendance à l'égard des banques et réduit le coût de sa dette en obtenant des liquidités moins onéreuses qu'un emprunt bancaire classique.

Outre les aspects environnementaux et financiers, l'émission d'une obligation verte constitue une opportunité pour la collectivité de repenser ses relations avec ses investisseurs. La Région des Pays de la Loire devra rendre compte auprès des investisseurs, de manière régulière et obligatoire, de l'avancement des projets et justifier leur impact positif sur l'environnement. Ce reporting répond à un objectif de fidélisation et de suivi dans le temps qui permettra d'asseoir la crédibilité des engagements écoresponsables de la Région.

Le livret d'épargne participatif - Ambition n°4 : encourager l'économie circulaire



La Région souhaite impulser auprès des banques volontaires un livret d'épargne participatif permettant, grâce aux placements bancaires réalisés par les citoyens, de financer des projets liés à l'économie circulaire et, plus globalement, à la croissance verte, sur notre territoire régional.

Il s'agira d'une épargne collectée au plan régional, national et international, fléchée vers des projets dans la région des Pays de la Loire.

L'objectif est d'associer petits épargnants et acteurs associatifs du territoire pour que les citoyens deviennent acteurs de la croissance verte et pour favoriser le financement des projets de proximité. Il s'agira d'une épargne 100% garantie et 100% disponible, ouverte aux personnes physiques et morales éligibles (associations, coopératives, etc.).

Les bénéficiaires seront essentiellement les TPE, PME et ETI, pour des prêts avec un financement moyen ou long terme ou crédit-bail.

Projets de motorisations alternatives, électrique, gaz et hydrogène - Ambition n°5 : faire des Pays de la Loire la 1^{ère} Région française pour la mobilité durable

La Région engage plusieurs projets exemplaires de motorisations électrique, gaz et hydrogène sur ses propres compétences transports.

Le développement des autocars électriques ou au gaz pour les transports interurbains, scolaires et à la demande, dès aujourd'hui



Suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe portant nouvelle organisation de la République, les régions sont compétentes en matière d'organisation des transports scolaires, interurbains et à la demande sur leur territoire. Cette nouvelle compétence représente 117 lignes autocars régulières, 140 000 élèves transportés, 2 800 véhicules, 186 M€ de dépenses brutes (hors masse salariale).

Le développement des motorisations alternatives et décarbonées est déjà une réalité en Pays de la Loire, puisqu'à la demande de la Région, 11 véhicules électriques circulent dans le transport à la demande organisé en Mayenne et en Maine-et-Loire. En parallèle, deux expérimentations se sont déroulées début 2018 avec des autocars interurbains fonctionnant 100% au GNV (en Sarthe) et 100% à l'électricité (en Loire-Atlantique).

La Région travaille actuellement en lien avec la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, EDF, GRTgaz et GrDF pour définir en 2018, à partir du retour des expériences mentionnées ci-dessus, un plan de déploiement plus global de ces motorisations à l'échelle régionale. Elle proposera en 2018 à l'ensemble des entreprises de transports par autocar, en lien avec la FNTV, une offre de location d'un autocar électrique, afin de tester sa circulation sur différents types de circuits.

7

Dans 10 ans, un train et des catamarans à motorisation hydrogène en Pays de la Loire

La Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène au travers notamment de l'appel à projets 2016 « Territoires hydrogène » du gouvernement pour lequel elle a été retenue, aux côtés de la CCIR, de sa participation à l'initiative des Régions européennes du FCH 2 JU (groupement européen en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles), du soutien à plusieurs projets tels *SEP-PAC* (pile à combustible pour gros bateaux), le bâtiment tertiaire *DeltaGreen* ou *WEAMEC* (utilisation des énergies marines pour la production d'hydrogène).

Le Train

Le constructeur Alstom teste actuellement en Allemagne un matériel ferroviaire à motorisation à pile à combustible hydrogène. La Région Pays de la Loire a pris contact auprès du constructeur pour proposer d'être région d'expérimentation le jour où des essais seront envisagés en France.

Les catamarans

En 2017, le catamaran *Energy Observer* équipé de deux éoliennes, de panneaux photovoltaïques, d'une pile à combustible et d'un moteur électrique a pris la mer pour démontrer la faisabilité d'une propulsion à l'hydrogène.

La Région Pays de la Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de transport maritime, en ce qui concerne la liaison Ile d'Yeu-continent.

Pour le renouvellement urgent du ferry INSULA OYA II (fret et passagers), la Région s'oriente vers

un nouveau navire avec une motorisation Diesel (dernière génération IMO Tier III), faute de maturité à ce jour des solutions de motorisations alternatives pour les liaisons maritimes. Le bateau sera néanmoins équipé de filtres à particules (Technologie Diesel Selective Catalytic Reduction) pour minimiser les émissions polluantes (NOx), et disposera d'un système de « cold ironing » à quais permettant de faire fonctionner les équipements du navire à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai.

Les deux catamarans qui relient actuellement le continent à l'île d'Yeu devront être renouvelés d'ici 10 ans. Ils transportent environ 450 000 passagers par an et sont alimentés par des moteurs diesel.

Pour ces bateaux, une motorisation plus « verte » sera envisageable après retour d'expérience sur ces énergies nouvelles et grâce à une configuration de navire différente (exclusivement passagers). La Région a démarré une veille technologique sur ce sujet en partenariat avec la Régie. Avec le Bureau de la Région Pays de la Loire de Bruxelles, une recherche de partenaires européens est lancée pour concourir à un appel à projets européen portant sur des bateaux à motorisation Hydrogène.

Le projet REVERS'EAU - Ambition n°6 : reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire



Le projet régional REVERS'EAU entre dans le cadre du programme LIFE intégré et a pour objectif de permettre l'inversion de la courbe de dégradation lente du bon état écologique des masses d'eau de la région en fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés sur le sujet, en redynamisant les actions déjà entreprises par un cadre partenarial et des propositions renouvelées et en mobilisant des financements européens complémentaires.

8

Le programme LIFE intégré finance des projets dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes sur l'environnement et le climat, particulièrement sur les territoires où cette mise en œuvre est insuffisante. Ce programme se réalise sur une grande échelle territoriale et vise une mise en œuvre de stratégies, plan d'actions et de gestion en lien avec la législation européenne et nationale en s'appuyant sur une grande implication des parties prenantes.

L'objectif est que le projet régional soit retenu par la Commission européenne pour un projet LIFE intégré à l'horizon 2020, et une mise en œuvre sur une période de 6 à 10 ans, avec un financement européen à hauteur de 60 % sur un projet qui pourrait s'élever entre 16 à 20 M€ au total.

Le dossier sera élaboré au premier semestre 2018, en coordination avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Il s'agira notamment d'identifier les points de blocage qui empêchent la reconquête du bon état écologique des eaux de la Région, les limites des actions et dispositifs existants, et d'identifier de nouvelles actions qui permettent d'accroître l'efficacité de la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire.

Pour cela, des groupes de travail thématiques vont être constitués pour définir les mesures à retenir. Des actions ciblées sur les masses d'eau vitrine dans les territoires (c'est-à-dire qui sont très proches du bon état écologique et qui peuvent évoluer favorablement rapidement), des engagements volontaires entre un industriel de l'agro-alimentaire et ses fournisseurs ou une coopérative et ses adhérents, ainsi que des projets de territoires visant l'amélioration d'un indicateur spécifique pourront être engagées.

Un partenariat avec la filiale Biodiversité de la Caisse des Dépôts et Consignations – Ambition n°7 : préserver et valoriser la biodiversité

La CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivités et entreprises, qui lui délèguent le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration et de gestion d'espaces naturels. Depuis 2008, CDC Biodiversité est le premier opérateur français de compensation et justifie d'une expérience reconnue dans ce domaine. En Pays de la Loire, elle est intervenue en accompagnement de plusieurs projets territoriaux qui lui permettent désormais de mieux appréhender le contexte, les acteurs et les enjeux régionaux.

L'action de la CDC Biodiversité s'inscrit dans le cadre de l'action de la Caisse des Dépôts et Consignations en faveur de la transition écologique et énergétique mais également de la mise en œuvre, au nom et pour le compte de l'Etat, du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

La Région des Pays de la Loire et la CDC Biodiversité vont signer une convention de partenariat qui portera notamment sur :

- L'organisation et l'animation d'une stratégie et d'une offre de compensation écologique en Pays de la Loire tout en mettant l'accent, au préalable et en priorité, sur l'évitement puis sur la réduction.
- Le déploiement d'un appel à projets commun intitulé « Contrat Nature 2050 », en lien avec le club « Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire » ;
- La meilleure prise en compte de la biodiversité en ville, dans les espaces périurbains et autres lieux artificialisés (zones d'activité notamment).
- Afin d'accompagner la Région dans la réalisation de ses projets, la CDC Biodiversité mobilisera des budgets et de l'expertise technique dans le cadre du partenariat dont le détail sera proposé à la commission permanente du 20 avril 2018.